

Equipements solaires thermiques - Modification du montant d'une subvention

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Mme Pierrette PIU a bénéficié d'une subvention de 300 € pour la mise en place d'un équipement solaire dans le cadre d'une délibération du Conseil Municipal du 25 février 2010.

Après instruction du dossier, il s'avère que le montant de la subvention s'établit à 400 € compte tenu du revenu fiscal de référence de la bénéficiaire.

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 25 février 2010 mentionnée ci-dessus et d'attribuer une aide de 400 € à Mme Pierrette PIU pour l'installation d'un équipement solaire.

La dépense de 400 € sera imputée au chapitre 204.93.2042.3613.30900.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.